

BULLETIN D'INFORMATION N° 19

Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2010

1) Budget de la commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire de ne pas augmenter les taux des taxes locales.

En section de fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 1.293.284 €. Après qu'il ait été répondu aux différentes questions, les propositions sont adoptées par 12 voix pour et 5 contre.

Monsieur le Maire présente ensuite la section investissement. Dépenses et recettes s'équilibrent à 1.497.414 €. Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

Parmi les investissements programmés en 2010, on peut noter : l'aménagement de deux salles de classe supplémentaires à l'école du Bourg, les travaux de voirie, l'acquisition de terrain à la ZAC de la Bastide, la mise en place de deux nouvelles bornes à incendie, le renouvellement de matériel, la rénovation de bâtiments.

2) Temps de travail adjoint d'animation :

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de porter de 20 heures à 21 heures le temps de travail d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe.

3) Convention facturation assainissement :

Il est décidé de passer une convention entre la commune, le syndicat d'AEP de Nay Ouest et la SAUR afin que cette dernière perçoive la redevance due par les usagers du service public d'assainissement.

4) Entretien espaces verts :

L'entretien des espaces verts des HLM étant assuré par le service technique communal, il est décidé de porter le coût annuel de cette prestation à l'Office Public d'HLM Départemental de 210 à 220 €.

5) Travaux école du Bourg :

Le dossier de consultation des entreprises ayant été établi, M. le Maire est autorisé à lancer l'appel à concurrence en vue de la passation des marchés.

Questions diverses :

- Introduction du mouflon en Vallée de l'Ouzom :

Jean-Jacques Claverie expose le projet qui consiste à introduire des mouflons corses dans les montagnes de la commune. Considérant que le mouflon ne présente aucun risque pour la faune existante et qu'il peut au contraire participer à l'équilibre naturel, il est décidé à la majorité de 14 voix pour et 3 abstentions, d'approuver le projet.

- Chemin privé Artiguisse-Canet :

Patrick Moura fait part d'une rumeur insistante : la commune d'Asson aurait financé la réfection du chemin privé desservant la propriété de la famille Artiguisse-Canet. Il dément toute participation de la commune qui n'a versé ni le moindre euro ni apporté le moindre caillou pour cette voie privée. La seule contribution de la commune dans cette affaire, a été, par

l'intermédiaire du Maire, d'accueillir les intervenants à la mairie et de participer avec eux à la recherche d'une solution.

Gérard Canet, présent dans l'assistance, confirme ces propos. Il insiste sur le fait que la commune n'a participé ni financièrement ni matériellement. Il précise en substance qu'il a obtenu rétrospectivement une aide dans le cadre des Calamités Agricoles.

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2010

1) Prix de l'eau :

Compte tenu du coût que représentent les investissements à venir, M. le Maire propose une augmentation de 4 % du prix du m³ d'eau et de la part fixe, ce qui représenterait globalement un gain de 3.600 €. En 2009, la consommation a été de 38.222 m³ pour 458 abonnés, soit une moyenne légèrement supérieure à 83 m³ par abonné et par an. Au vu de cette moyenne, l'augmentation représenterait 8 € supplémentaires par abonné pour l'année ; elle serait de 11 € dans l'hypothèse d'une consommation de 120 m³. Laurent Aubuchou déclare qu'il est conscient de la nécessité des investissements à réaliser, mais il votera contre par principe, étant opposé à la gestion en régie. La proposition est adoptée par 9 voix pour, 8 contre et une abstention.

2) Budget assainissement :

En fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 114.202 €. Le chapitre fonctionnement est adopté par 12 voix pour et 6 abstentions.

En investissement, dépenses et recettes s'équilibrent à 224.190 €. Les opérations prévues en 2010 portent essentiellement sur la création de lits à rhizophytes pour le traitement des boues, une étude de diagnostic de l'ensemble du réseau assainissement et des travaux d'extension du réseau. La section investissement est approuvée à l'unanimité.

3) Compte affermage 2009 :

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la SAUR au titre de l'affermage 2009, le Conseil Municipal approuve les comptes à l'unanimité.

4) Subventions aux associations :

Le montant total alloué aux diverses associations s'élève à 18.800 €. Après avoir entendu le détail des affectations, le Conseil Municipal approuve les propositions à l'unanimité.

5) Permis de construire école du Bourg :

M. le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention du permis de construire, le projet consistant à l'extension (2 salles de classe supplémentaires à l'étage) et à l'amélioration du groupe scolaire du centre bourg.

6) Délégué au CNAS :

M. le Maire rappelle que la commune compte deux délégués au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales. Le personnel étant représenté par Catherine Gosseume, M. le Maire propose Bernadette Dourrom, en qualité d'élue, pour remplacer Maddy Canton Bacara. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Fonds de compensation de la TVA

La commune ayant la possibilité de récupérer par anticipation la TVA 2009, pour un montant de 64.000 €, l'opération est approuvée à l'unanimité.

- Plan Local de Randonnée :

M. le Maire expose le projet de la CCVV qui consiste à réaliser 3 parcours vélo ou VTT : un circuit découverte, un circuit famille et un circuit sportif. Ce dernier passe sur le territoire de la commune, à flanc de montagne.

Quelques infos ...

Marché aux fleurs :

L'association des Parents d'Elèves de l'école du Bourg, organise son Marché aux fleurs traditionnel le vendredi 7 mai de 17 h à 19 h et le samedi 8 mai de 9 h à 12 h dans la cour de l'école. Chacun sait la nécessité de protéger les semis dans les jardins ; c'est pourquoi sera organisé un concours d'épouvantails. Ils seront notés par les visiteurs et les plus beaux ou les plus efficaces feront l'objet d'une remise de prix le samedi à 12 h.

Renseignements auprès de Stéphanie Cazajous : 05.59.71.05.13.

Nouvelle association :

L'association « La vie qui gagne », créée en avril 2007 à Pau, a désormais son siège social à Asson chez Anne et Frédéric Cassoura.

Parmi les buts poursuivis par l'association : faire connaître les maladies orphelines, aider les familles d'enfants malades et hospitalisés en améliorant leur quotidien. Le dimanche 17 octobre sera organisé le 1^{er} « Run and Bike » de la Vie qui gagne à Asson. Renseignements sur le site : www.laviequigagne.free.fr.

Solidarité avec le Mali :

Grâce, entre autres, à la journée solidarité 2009, Claude Sicre et toute son équipe ont pu mener à bien les projets qu'ils s'étaient fixés. Les participants à l'édition 2010 pourront constater que la générosité n'est pas vaine et que le peuple Dogon bénéficie directement du matériel qui a été acheminé en fin d'année. L'association CSO, fidèle à une formule qui a fait ses preuves, propose une journée festive et solidaire le dimanche 9 mai à la salle des fêtes de Montaut. Le départ sera donné à 8 h 45 pour trois circuits au choix : pédestre, VTT ou cyclotouriste. Retour à la salle des fêtes pour le grand repas « Pasta party » qui sera servi à 13 h. Les inscriptions peuvent se faire sur le site de CSO www.cooperationsud.org ou par téléphone auprès de Henri Jouandou 05.59.71.94.53, Francis Allias 05.59.61.27.91 ou Claude Sicre 05.59.71.01.14.

Asson Animation fête ses 20 ans :

Raymond Serrano et son équipe, préparent activement le 20^{ème} anniversaire de l'association.

Réservez dès à présent la soirée du vendredi 18 juin à 21 h à la salle Jean Labarrère. Il vous sera proposé un grand spectacle musical avec la troupe des « Années Boum ».

Le show s'adresse à tous les publics, jeunes et moins jeunes. Neuf chanteurs et danseurs dans 250 costumes différents vous feront vivre un étonnant spectacle de variétés de la chanson française. Prix d'entrée : 10 € ; gratuit pour les enfants de moins de 10 ans. Buvette et

restauration rapide sur place. Parkings à proximité. Réservation et vente des places à la mairie d'Asson au 05.59.71.02.65.

Travail d'été :

Comme chaque année, la Mairie permet à des jeunes d'effectuer pendant 15 jours, en juillet ou août, des travaux pour la commune. Les jeunes, garçons ou filles âgés de 18 ans et désireux d'occuper une partie de leurs vacances pour un travail rémunéré, sont priés de s'adresser au secrétariat de la mairie.

Prévention routière :

Jean-Claude Méret, président de l'association « Agir pour la sécurité routière », a proposé ses services pour une intervention dans les écoles d'Asson. Dans le cadre de ce projet pédagogique, les enfants sont sensibilisés aux règles de base à adopter sur la route, que l'on soit piéton, cycliste ou passager d'un véhicule. La partie pratique se déroulera le lundi 3 mai après midi à l'école du Pont Latapie et le mardi 4 mai à l'école du Bourg.

Déclaration des gîtes :

Il est rappelé aux propriétaires de meublés de tourisme (gîtes ruraux, chambres d'hôtes) qu'ils sont tenus de déclarer avant le 1^{er} juillet 2010, le ou les logements qu'ils proposent à la location.

Félicitations ...

... à Christophe Capdevielle Hounieu et Yann Chourré qui ont terminé à la 6^{ème} place du 4L Trophy, mais aussi à Brice OLivry, Eric Manent et Romain Lacau, qui, en participant à l'aventure ont apporté leur concours à ce rallye humanitaire.